

Concept de protection

Unihockey club La Chaux-de-Fonds - UHCC



c/o Isabelle Rérat, Chapeau-Râblé 50, 2300 La Chaux-de-Fonds
Personne de contact : Isabelle Rérat
Isabelle.rerat@uhcc.ch ou info@uhcc.ch, 076 557 19 21

Vu les dispositions du Conseil fédéral, de Swissunihockey (disponibles en allemand) et du Service des Sports de la Ville de La Chaux-de-Fonds, le UHCC édite le présent concept de protection en vue de la reprise des entraînements au plus tôt le 11 mai 2020.

1. Objectif et dispositions générales

Objectif : garantir la santé de tous les membres du club ainsi que leur famille, au moment de la reprise des entraînements. En outre, il convient de prévenir la propagation du coronavirus et de protéger les personnes vulnérables.

Dispositions générales :

- Respect de la distance sociale (distance minimale de 2 m entre toutes les personnes ; 10 m² par personne ; aucun contact physique)
- Taille maximale des groupes = cinq personnes, conformément à la réglementation officielle.
- Les personnes vulnérables doivent respecter les prescriptions spécifiques de l'OFSP.
- Les personnes présentant des symptômes du coronavirus, même léger, ne doivent pas participer aux entraînements. L'ensemble de l'équipe doit être informée si un membre de l'équipe est porteur de symptômes.

2. Respect des mesures de protection, diffusion de l'information et sanctions.

Tous les membres du club doivent respecter les dispositions de protection.

Le présent concept est envoyé par email à tous les membres, il est diffusé sur le site internet du club, ainsi que les liens vers les dispositions de l'OFSP, de Swissunihockey et de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Page dédiée : <https://uhcc.ch/infos-covid-19/>

En cas de non-respect des mesures :

- Par les joueurs : le coach peut les exclure de l'entraînement.
- Par le club (joueur, coach, membre du comité) : Le Service des sports est habilité à expulser des personnes des salles en cas de non-respect des mesures de protection. Le droit d'accéder aux salles peut être suspendu.

3. Déplacements vers et depuis le lieu d'entraînement

Déplacements : Les joueurs et entraîneurs se rendront sur les lieux par leur propres moyens (à pied, à vélo, en voiture personnelle, etc.) et éviteront au maximum l'usage des transports en commun.



Arrivée : Si possible, les portes sont ouvertes, afin d'éviter que chacun touche la poignée de porte.

Départ : A nouveau, si possible, une seule personne ouvre les portes.

4. Infrastructures

a. Accès aux salles

L'accès se fait selon le planning habituel des entraînements. Seuls les joueurs et le coach ont accès à la salle, pas de parents, ni d'autres membres du club.

Afin d'éviter le croisement de personnes dans les couloirs, les utilisateurs doivent respecter les horaires suivants (exemple pour une réservation de 17h30 à 19h00) :

- Heure d'entrée dans la salle : heure de début de la réservation (ex. : 17h30)
- Heure de fin des activités : 15 minutes avant la fin de la réservation (ex. : 18h45)
- Heure de départ de la salle : 10 minutes avant la fin de la réservation (ex. : 18h50)

b. Organisation de l'espace

La salle doit être clairement divisée en zone. Il doit y avoir 2m entre chaque zone.

Dans chaque zone, il peut y avoir un maximum de 5 personnes (y compris le coach).

- Salle simple : max. 2 zone de 5 personnes.
- Salle double : max. 3 zones de 5 personnes
- Salle triple : max. 4 zones de 5 personnes

Si le coaching peut être fait depuis des tribunes/gradins, il peut y avoir 5 joueurs dans la zone.

c. Toilettes, vestiaires, douches

Les toilettes ouvertes sont signalées. Leur accès est limité à 1 personne à la fois.

Les vestiaires et les douches sont fermés jusqu'à nouvel avis.

Chacun arrive à l'entraînement rechangé et se douche à la maison.

d. Buvette

Les buvettes sont fermées jusqu'à nouvel avis.

e. Matériel

L'accès au matériel est interdit (local, garages et armoires).

- Equipement : chacun arrive en tenue d'entraînement, avec son propre équipement. (canne, lunettes de protection, chaussures, supports, bandeaux ; casque, vêtements de protection, gants) et évite tout contact avec l'équipement des autres joueurs.
- Bandes et buts : l'utilisation des bandes et des buts n'est pas autorisée.
- Balles : sont transportées par une seule personne dans le conteneur prévu à cet effet. Cette même personne les remet dans le conteneur. Les joueurs ne touchent pas les balles avec les mains.



f. Nettoyage /désinfection des installations sportives

Chaque utilisateur doit être en possession d'un gel hydroalcoolique.

Le coach dispose également d'un produit de nettoyage contenant de l'alcool (ex. produit pour les vitres, remboursé par le club, sur demande) afin de pouvoir nettoyer les barres des buts et ce qui est touché par les joueurs (poignées de porte par exemple).

5. Forme et déroulement des entraînements

Les coachs définissent la composition des groupes (max. 5 personnes y compris coach, sauf si les instructions peuvent être données depuis les gradins) et les horaires de chaque groupe. Une fois formé, les groupes ne sont pas changés, jusqu'à nouvel avis.

Les coachs informent les joueurs :

- du numéro de groupe,
- du jour et de l'heure de leur entraînement,
- de leur horaire d'arrivée,
- de la manière d'entrer dans la salle et d'attendre le début des exercices,
- de l'heure de fin de l'entraînement,
- du fait qu'ils doivent venir rechargés, avec une gourde remplie et un flacon de gel hydroalcoolique.

Les joueurs s'engagent à respecter les instructions données. En cas de non-respect, les joueurs sont exclus des entraînements.

Les entraînements sont composés d'exercices qui ne mettent pas les joueurs en contact, la distance sociale doit être respectée.

Les exercices qui présentent un risque de blessure élevé ne doivent pas être organisés.

Les instructions sont données à un groupe à la fois (pas de rassemblement au milieu de la salle).

Si possible, les explications sur le contenu des entraînements sont transmises à l'avance (schémas, vidéo, explications, par whatsapp, email, etc.).

Le comité, 11.05.2020